

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00412

Numéro SIREN : 752 692 970

Nom ou dénomination : CERALP FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001607

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

A2020/001607

Dénomination : CERALP FINANCE

Adresse : 270 Rue Jean-Michel Savigny 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

N° de gestion : 2012B00412

N° d'identification : 752692970

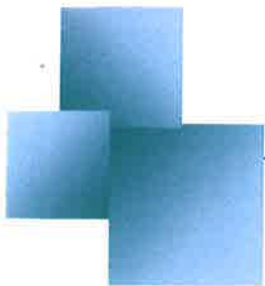
N° de dépôt : A2020/001607

Date du dépôt : 10/06/2020

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 02/06/2020 RATR



389238



AUDIT PMA

CERALP FINANCE

SARL au capital de 3.511.250 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

CERALP FINANCE

**SARL au capital de 3.511.250 euros
Siège social : 270 rue Jean-Michel Savigny
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
RCS VILLEFRANCHE TARARE 752 692 970**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

SARL AUDIT PMA

***Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON***

226 rue de l'écossais – 69400 LIMAS

SARL AUDIT PMA
Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON

SARL CERALP FINANCE

Siège social : 270 rue Jean-Michel Savigny – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Capital social : 3.511.250 euros

**Rapport du Commissaire à la transformation de la Société à Responsabilité Limitée
CERALP FINANCE en Société par Actions Simplifiée.**

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par désignation unanime des associés en date du 19 mai 2020, en application des dispositions des articles L223-43 et L224-3 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la situation de votre société, la valeur des biens composant l'actif social, les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces diligences requièrent la mise en œuvre de travaux destinés à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a aussi consisté à s'assurer que des éventuels faits ne sont pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers

Sur la base du dernier bilan établi et d'une situation établie au 31 décembre 2019, et des indications de la direction, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été signalé d'avantage particulier, ni d'évènement particulier de la part de responsable de l'entreprise pouvant remettre en cause cette valorisation.

SARL AUDIT PMA
Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON

Continuité d'exploitation

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à LIMAS,
Le 21 mai 2020



Le Commissaire à la transformation
AUDIT PMA

Représentée par
Emmanuel MEUNIER